

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 12 01 2023

Séance du Conseil Municipal
du 12 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle « l'Ancien Grenier », sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 05/01/2023.

Présents :

**Messieurs : AUPETIT Philippe - GILLET Serge - GIRAUD-BERNARD Éric – HAMON Vincent
- MOUNIER Thomas**

Mesdames : DUMAS Bernadette - Mme PELOQUIN Josiane - Mme PRESSET Ghislaine.

Absents excusés : **Mr MORANGE Alain a donné pouvoir à Mr AUPETIT Philippe**

Absent : **Mr CHARBONNIER Dimitri - Mr PUJOL Vincent**

Secrétaire de séance : **Mme DUMAS Bernadette**

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 08 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2021**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport annuel du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Nord-Ouest Charente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport sur la qualité et le prix du service public de distribution de l'eau potable 2021.

- **Annulation réservation Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle des fêtes est réservée d'une année à l'autre par la course « Paul Poux ». Cette année, la mention de réservation n'a pas été apportée sur le planning et la salle des fêtes a été louée à un particulier pour la même date.

Monsieur le Maire a contacté le particulier pour lui expliquer la situation. Cette personne a accepté de décaler sa réservation au week-end précédent. Monsieur le Maire propose de laisser la salle des fêtes gracieusement à titre de dédommagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Annulation de la délibération D2022056 du 10/11/2022**

Suite au courrier de la Préfecture réceptionné, concernant la délibération qui refusait le transfert de la ZAE de la Touche d'Anais, il est imposé au Conseil Municipal de retirer cette délibération.

Le Conseil municipal délibère afin d'annuler la délibération N° D2022056 du 10/11/2022.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

- **Chauffage salle des fêtes**

Le montant des factures mensuelles relatives au chauffage du bâtiment a doublé.
Le Conseil Municipal se questionne sur les activités qui se déroulent à la salle des fêtes et dans quelles conditions pourrait être envisagé un maintien de ces activités en période hivernale.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le club de Gym et le club Informatique à utiliser la salle de l'Ancien Grenier (de novembre à mars).

- **Éclairage du terrain de foot**

Suite à l'augmentation conséquente du cout de l'énergie, et du fait que la Commune d'Anais verse un dédommagement à la Commune de Balzac pour l'utilisation de ses infrastructures sportives, une rencontre sera organisée entre les membres du bureau du club de foot. Cette réunion permettra de décider de l'organisation des entrainements, où il faudra trouver un consensus afin de diminuer le coût des factures d'électricité du stade de foot.

- **Éclairage Public**

Toujours suite à l'augmentation du coût de l'énergie, le Conseil Municipal décide de modifier les heures de début et de fin de l'éclairage public :

- **Churet** : 6H45 – 8H00 et 18H00 – 20H00
- **Tous les autres villages** : 7H30 – 8H00 et 18H – 20H00
- **La Touche, la D11 et la ZAE** : l'éclairage ne fait plus partie des compétences de la Commune. Il est aujourd'hui géré par la Communauté de Communes.

- **Syndicat d'électricité**

A titre exceptionnel, compte tenu de la conjoncture économique et de l'augmentation générale des prix, le Comité Syndical a décidé de ne pas augmenter les cotisations 2023 afin de ne pas alourdir les charges des Communes et Communautés de Communes.

- **Courrier de la Communauté de Communes (CDC)**

La Communauté de Commune propose une application d'alerte et d'informations citoyenne. Cette application permet d'informer et alerter les habitants en temps réel et favoriser la participation citoyenne. Cette application est proposée à la Commune, avec une période d'essai.

- **CRCATB**

Le Conseil Municipal, vu l'augmentation du coût de l'énergie et la faible fréquentation des séances de cinéma, s'interroge sur le maintien de cette activité.
Le Conseil Municipal proposera à l'Assemblée Générale de l'association une suspension pour la période hivernale (de novembre à mars inclus).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.